



## Droit d'un vendeur pro automobile ?

Par **tonton91**, le **30/08/2008** à **20:48**

Bonjour,

J'ai commandé une mini d'occasion immatricule sur l'ancien proprio dans une concession BMW, le vendeur m'informe que je ne pourrai sortir le véhicule de la concession qu'après avoir fait la carte grise à mon nom avec comme argutie qu'il ne voulait pas payer une éventuelle amende que je pourrai prendre en sortant la voiture du garage. Ce qui veut dire que je ne peux pas la sortir du garage après paiement, je dois payer puis faire l'aller retour en prefecture outre les kms(préfecture dans ville differente), le temps, cela m'oblige également à faire la Carte Grise de suite alors qu'on a un mois. Est ce légal ? j'avais soit la possibilité d'un WW ou

de leur pack à 630 € qui comprenait soi disant toute la preparation de la voiture dont la CG que j'ai refusé . De mon point de vue une manière déguisée d'augmenter sensiblement le prix du véhicule, ou de faire payer un w inutile car pas de changement de plaque (meme département).

Donc un vendeur pro a t il le droit de garder un véhicule d'occas après paiement sous réserve de présentation du changement de CG immédiate?. Je précise que je fourni un chèque de banque de 15570€ pour cette voiture.

Merci pour vos réponses

Par **jeetendra**, le **31/08/2008** à **09:28**

bonjour, la seule obligation que vous avez, [fluo]c'est d'assurer le véhicule[/fluo] après l'avoir acheté, ensuite vous disposez de quelques jours pour son immatriculation, cordialement